



Prime ségur apprenti

Par Jeanne Dechoux

Bonjour,

Je suis apprentie éducatrice spécialisée dans une association privée dans les Vosges.
Je suis sous la convention collective: Habitat et logement accompagnés.

Est-ce que j'ai le droit à la prime Ségur ?
Mes RH me répondent que non.

Je vous remercie,

Jeanne

Par kang74

Bonjour

Le problème est surtout que votre structure n'est pas concernée par l'accord d'extension du Ségur de 2024 .
[url=https://solidarites.gouv.fr/faq-sur-lextension-du-segur-dans-le-secteur-sanitaire-social-et-medico-social]https://solidarites.gouv.fr/faq-sur-lextension-du-segur-dans-le-secteur-sanitaire-social-et-medico-social[/url]

L'activité principale de votre employeur ne fait pas partie de la Branche Associative, Sanitaire Sociale, et Médico-sociale concerné par l'application de cette mesure .

Par de là, ils n'appliquent que les conditions édictées d'Avril 2022, pour savoir quelles sont les structures et le personnel qui doivent en bénéficier, et les apprentis en sont exclus .

[url=https://www.legifrance.gouv.fr/conv_coll/id/KALITEXT000046314232/?idConteneur=KALICONT000005635560]https://www.legifrance.gouv.fr/conv_coll/id/KALITEXT000046314232/?idConteneur=KALICONT000005635560[/url]

Bien évidemment , rien ne vous empêche de vous rapprocher de syndicats pour faire le point sur votre situation .